Programme de Centre Résidentiel Communautaire (CRC)

Étapes du programme régulier

Document à l'attention de la clientèle
Publication site internet

23 avril 2025

PAVILLON EMMANUEL-GRÉGOIRE

RÉSIDENCE EMMANUEL-GRÉGOIRE

PAVILLON PROSPER-BOULANGER

HORAIRE PERSONNALISÉ
EN FONCTION DES OBJECTIFS À ATTEINDRE

1er étape : Quatre (4) soupers obligatoires du lundi au vendredi.
Un (1) laissez-passer complet accordé.

2e étape : Deux (2) soupers obligatoires du lundi au vendredi.
Deux (2) laissez-passer complets accordés.

3e étape : Un (1) souper obligatoire du lundi au vendredi.
Trois (3) laissez-passer complets accordés.

4e étape : Aucun souper obligatoire.
Quatre (4) laissez-passer complets accordés.

Les soupers obligatoires se tiennent de 17h00 à 18h00

Ceux qui ne peuvent être présents à l'heure prévue doivent en discuter avec leur conseiller clinique.

Un premier manquement entraînera la reprise du ou des soupers obligatoires manqués la semaine suivante.

À partir du deuxième manquement, le résidant s'expose à une perte de son privilège de laissez-passer ou à une réduction de son couvre-feu à 18h00 le vendredi et le samedi suivant.